



Intersyndicale amiante du Tripode Beaulieu de Nantes
Insee, Finances Publiques et Ministère des Affaires Etrangères
Cgt, Cfdt, Fo, Solidaires, Asam-Unsa

TRIPODE : AVANCER ENSEMBLE LE 11 MARS !

Pour mémoire, 1800 agents fonctionnaires et agents de l'Etat issus de l'Insee, du Trésor Public, du Ministère des Affaires Etrangères et du restaurant interadministratif ont été exposés intensément à l'amiante dans l'immeuble Tripode Beaulieu à Nantes entre 1972 et 1993.

A cause de cette présence massive d'amiante, la tour a été évacuée de ses occupants en 1993, désamiantée et détruite en 2005.

Malgré 30 ans de luttes et de négociations, nous n'avons pas encore réussi à faire reconnaître le site Tripode en site amianté, alors que même que les études épidémiologiques ont démontré un impact important en terme de santé sur les personnels actifs et retraités.

Ainsi, les agents du Tripode actifs sont injustement privés de l'accès à la pré-retraite amiante !

Ainsi, les agents Tripode malades de l'amiante ont encore le plus grand mal à faire reconnaître leur affection par l'administration des Finances Publiques, et l'intersyndicale doit se battre en permanence pour les personnes en détresse vis à vis desquelles la "bienveillance" promise par le Premier Ministre Jean-Marc Ayrault est loin de s'appliquer .

Il n'est donc pas surprenant que près de 200 agents Tripode se soient engagés dans une procédure judiciaire pour voir reconnu le préjudice que l'administration leur a causé en les exposant aux flocages d'amiante entre 1972 et 1993.

Nous invitons l'ensemble des agents Tripode actifs et retraités et agents solidaires de leur combat à une

**Heure Trimestrielle d'Information Interdirectionnelle Finances
animée par l'Intersyndicale amiante Tripode et Me Lafforgue
avec le soutien de l'Addeva 44
Vendredi 11 mars de 14H à 15H30**

Salle 0063 rez de chaussée - INSEE 105 rue des Français Libres 44200 Nantes
(dans le cadre de vigipirate, veuillez vous munir d'une pièce d'identité)

**Nous ferons le point sur le dossier Tripode, informerons sur leurs droits les
agents malades et préparerons activement les dossiers pour la procédure
judiciaire en cours.**